

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Programme d'accompagnement d'organismes dans le secteur tertiaire à la mise en place d'un système de management de l'énergie selon l'ISO 50001 : 2018**

#### **1. Contexte :**

La Tunisie est confrontée depuis les années 2000 à un déficit énergétique croissant. Pour y faire face, l'Etat tunisien a adopté une stratégie de Transition Energétique (TE) reposant sur deux piliers, à savoir la promotion de l'efficacité énergétique (EE) et le développement des énergies renouvelables (EnR). Le développement des énergies renouvelables a pour objectif principal de réduire la dépendance du secteur vis à vis des énergies fossiles, en particulier le gaz naturel qui représente actuellement 97 % dans la production de l'électricité et de contribuer ainsi à la décarbonation du secteur. Dans ce cadre et conformément aux objectifs sur lesquels la Tunisie s'est engagée dans sa Contribution Déterminée au niveau National, visant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers la réduction de l'intensité carbone nationale à 45% à l'horizon 2030, il est planifié de réduire la demande d'énergie primaire de 35% et d'augmenter la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le mix électrique pour atteindre 35%.

En vue d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MIME), l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) et la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) mettent en œuvre le projet « Appui à une Transition Energétique Tunisienne Accélérée » (TETA). Le projet comporte quatre axes d'intervention :

- Amélioration du cadre stratégique et réglementaire pour la transition énergétique,
- Optimisation de la gestion du secteur de la maîtrise de l'énergie,
- Amélioration de la qualité et qualification dans le secteur privé,
- Promotion de solutions innovantes pour la contribution du système électrique à la

TE

Les présents Termes de Références (TDR) s'inscrivent dans le cadre des activités de la composante 3, liée à la qualité et qualification du secteur privé.

Une attention particulière est accordée par le projet TETA au développement de l'ISO 50001 en Tunisie à travers le lancement d'un programme qui a comme objectif d'accompagner 10 organismes à la mise en place d'un Système de Management de l'Energie (SME) selon les exigences de la norme ISO 50001 :2018.

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux expert.e.s auditeur.trices agréé.e.s souhaitant bénéficier d'un coaching sur terrain à travers l'accompagnement d'organismes à la mise en place d'un SME selon l'ISO 50001 : 2018 dans les secteurs tertiaire ou industriel.

## **2. Objectif du programme :**

Le programme a pour objectifs :

- L'accompagnement d'une sélection d'organismes des secteurs de l'industrie et du tertiaire à la mise en place d'un SME et à la certification selon les exigences de la norme l'ISO 50001 :2018 ;
- La formation des parties impliquées (équipes du SME au sein des organismes partenaires et expert.e.s « futurs accompagnateurs.trices ») sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018 ;
- Le coaching d'un groupe d'expert.e.s « futurs accompagnateurs.trices » sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018.
- La formation certifiante des expert.e.s « futurs accompagnateurs.trices » sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018 ;

## **3. Organismes cibles :**

Les organismes partenaires qui seront accompagnés à travers ce programme seront sélectionnés par l'ANME et la GIZ. Ces organismes des **secteurs industriel et tertiaire** sont au nombre de dix (10) dont **cinq (05) organismes du secteur tertiaire publics et privés.**

## **4. Experts cibles de cet appel à manifestation d'intérêt :**

Les expert.e.s auditeur.trices agréé.e.s par l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) dans le secteur tertiaire.

### **5. Avantages accordés par le programme :**

Ce programme accorde les avantages suivants :

- Des formations théoriques gratuites au profit des expert.e.s retenus.
- Les expert.e.s retenu.e.s vont bénéficier d'un coaching sur terrain à travers la participation à la mission d'accompagnement des organismes partenaires dans les secteurs industriel ou tertiaire.
- Une attestation de formation sera fournie aux expert.e.s ayant accomplis les objectifs du programme avec succès.
- Une formation certifiante des expert.e.s « futurs accompagnateurs » sur la mise en place du SME selon l'ISO 50001 :2018.

### **6. Engagements et responsabilités :**

Après la phase de sélection, une convention de partenariat comportant les principaux engagements des parties prenantes du projet sera signée entre les organismes accompagnés, les expert.e.s « futur accompagnateurs.trices », l'ANME et la GIZ.

### **7. Durée et planning (à titre estimatif) :**

La durée prévue pour la réalisation de ce projet est **12 mois** à compter à partir de **Novembre 2023**.

| Etapes                                                                 | Novembre 2023 | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Sélection des organismes partenaires                                   | X             |               |               |
| Signature des conventions                                              | X             |               |               |
| Démarrage de la mission                                                | X             |               |               |
| Première formation théorique aux personnels des organismes partenaires |               | X             |               |
| Clôture de la mission                                                  |               |               | X             |

### **8. Documents exigés dans la manifestation d'intérêt et procédure:**

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt se fait en envoyant le dossier de candidature à l'adresse email suivante :

[deeb@anme.tn](mailto:deeb@anme.tn)

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- **Informations utiles sur l'expert :**

- CV détaillé.
- Références dans le domaine de maîtrise de l'énergie (p.ex. nombre d'audit effectué, spécialisation, etc.)

- **Lettre de motivation signée :**

- Motivation pour adhérer à ce programme.
- Attentes de ce programme.

La sélection des experts sera effectuée selon des critères transparents, définis préalablement par l'ANME et la GIZ. Il est à noter que les dossiers de candidature devront être complets pour pouvoir les considérer.

**9. DATE LIMITE:**

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le **24/11/2023**.